



## Sommaire

# SPECIAL CESER

## Séance plénière du 9 avril 2018

**Egalité des territoires et inégalité des vies sur ceux-ci ?  
Ce choix nous appartient !**

Edito

**S. Creach**

.....p.1

**Séance plénière du 9 avril 2018**

**S. Creach** .....p.2/3

Pacte d'Accessibilité

**O. Capy** .....p.3/4

Breizh cop

**S. Creach** .....p.4

Différenciation?



EDITO de  
Stéphane CREACH  
Responsable du  
Groupe C.G.T.  
du CESER

Le CESER était appelé à rendre 2 avis, dont un à posteriori sur le « Pacte d'accessibilité pour la Bretagne ». Nous revenons en dernière page sur ce point. Ces 2 avis ont été rendus pour le CESER par 2 membres de la délégation CGT et ont été adoptés à l'unanimité.

Le premier avis a été rendu sur un document « de point d'étape » du Conseil Régional concernant « son » grand projet régional « la Breizh Cop : un monde à vivre ». Dans cette démarche, le Conseil Régional compte mobiliser beaucoup plus largement que par la réalisation du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) devant être adopté pour juillet 2019. Le Conseil Régional a déjà prévu de passer outre la loi en rendant sa copie pour début 2020.

Le Conseil Régional, au travers ce point d'étape, organise une session extraordinaire sur ce seul sujet à Brest le 19 avril prochain.

L'avis adopté par le CESER met l'accent sur le fait que dans ce très large débat, les organisations syndicales de salariés ont un rôle sous estimé. Pour la CGT, c'est dans son expression, les défis contemporains doivent prendre en compte la spécificité du travail dans les sociétés humaines. Il n'est pas possible d'envisager la transition écologique et énergétique dans le cadre d'un développement durable sans prendre toute la mesure « du sens » et de la finalité du travail au 21<sup>ème</sup> siècle.

Les politiques publiques ne peuvent plus se concentrer que sur le rendement économique, l'encadrement juridique et financier des entreprises, même avec le prisme de l'emploi, en délaissant la question du contenu du travail. En remettant l'être humain au centre des préoccupations, on remet aussi la place du collectif de travail et les processus de création au cœur.

La transition est le passage d'un état à un autre. Il est dès lors utile de faire le lien avec les questions d'accessibilité de la Bretagne et les actuels conflits dont celui portant sur le service public ferroviaire. En Bretagne, plus qu'ailleurs, le modèle routier est très largement plébiscité, pour les particuliers comme pour les entreprises, les personnes comme les marchandises.

Or, et c'est toute la force du message de la CGT des cheminots, leur première revendication porte sur la question de l'avenir du service public ferroviaire.

La Société Nationale des Chemins de Fer n'a pas ce nom par hasard. Quand la CGT cheminots revendique la garantie des déplacements des citoyens et des marchandises, elle n'est pas dans l'autoprotection d'un statut mais en « aménageur » de territoires puisque, sur ses épaules, elle porte une certaine responsabilité de cette garantie « de chemins », donc de connexions avec le monde réel.

Ce combat du transport et des mobilités, puisque ce sont deux choses différentes, reste d'une très grande authenticité en Bretagne, région péninsulaire, et dont il revient de concéder, qu'aéroport de Notre Dame Des Landes abandonné (ou pas d'ailleurs), il reste à faire pour renforcer certaines infrastructures, ferroviaires plus particulièrement. **C'est donc bien en croisant territoires et professions, tel que le propose le Comité Régional dans sa démarche, que nous pouvons changer la donne et élargir la mobilisation pour faire du 19 avril une action d'addition des cahiers revendicatifs travaillés ensemble.**

Ne déléguons surtout pas aux cheminots, seuls, la responsabilité de la transformation sociale et du service public !

Rennes le 09/04/2018

Site Internet :  
www.cgt-bretagne.fr  
mail :  
cgt.bretagne@wanadoo.fr  
Tél. 02 99 65 45 90  
Fax : 02 99 65 24 98  
Directeur de la  
publication :  
Thierry GOURLAY  
I.S.S.N. : 1258-7745  
C.P.P.A.P. : 0713 S 07992  
Bimensuel - 0,15€

# Le pacte d'accessibilité

## Intervention de Stéphane CREACH



Pour la CGT, la question de l'accessibilité des territoires relève véritablement de choix de politiques publiques, et de choix politiques tout court, à tous les niveaux de responsabilités.

L'échelon régional étant bien évidemment un échelon tout particulièrement symbolique de ce sujet puisqu'il a désormais en responsabilité cette question d'aménagement et surtout d'égalité des territoires.

Cela passe dès lors par sa capacité à répondre, avec l'Etat, à la grande question des mobilités et des transports.

Cette question devient incontournable pour redynamiser la vie économique de pans entiers de territoires qui, ces dernières années, ont largement souffert de la financiarisation de l'économie accentuée par une politique de désengagement de l'Etat, singulièrement dans les services publics.

Les financements s'en sont d'ailleurs ressentis puisque de l'aveu même du collègue 1, à cette instance, lors de la session du 2 octobre 2017, concernant le bordereau sur « la Région actionnaire », je cite « *les entreprises françaises ne souffrent en fait pas de déficit d'investissements publics mais de déficit d'investissements privés...* », les « acteurs économiques » ne faisaient juste preuve que de bon sens.

S'il fallait qu'un seul exemple pour justifier ce propos, celui de la situation du groupe « Doux » serait un symbole !

La situation du groupe « Doux » est peut-être la plus dramatique démonstration de ce qu'il ne faut plus faire et que, certainement, les acteurs politiques, garants des politiques publiques, ne peuvent plus agir « comme avant » en ne se préoccupant pas du fléchage de l'argent public ventilé dans la sphère privée.

Les conséquences sur l'emploi en Bretagne sont largement connues avec de nombreuses suppressions d'emplois tant dans le secteur agro-

alimentaire, que dans des secteurs de pointes, tels que les télécommunications, l'automobile...

La qualité des emplois ne cesse de se dégrader avec un recours de plus en plus fréquent à la sous-traitance mais aussi l'utilisation abusive des contrats de travail précaires du type CDD et intérim.

En conséquence, la CGT a revendiqué le droit au monde du travail à s'immiscer dans le débat public qui ne s'est ouvert que partiellement sur la question de l'accessibilité de notre région.

Mais, comme rien n'arrive jamais par hasard, le gouvernement, « dans le même temps », a déclenché une offensive sans précédent sur le service public ferroviaire.

D'un « mal », nous allons en faire « un bien », parce que dans ce débat, la CGT compte bien « mettre les pieds dans le plat et bien les agiter par ailleurs » !

Pour quelles raisons ? C'est simple : incontestablement, l'aménagement des territoires est fortement lié à l'évolution des mobilités.

Il est dès lors important que les salariés -dont c'est le métier pour certains comme les cheminots- et ceux qui se déplacent, soient des acteurs essentiels dans un débat qui ne peut être confisqué sous un angle de la seule rentabilité financière. Cela vaut aussi pour le secteur des télécommunications dont le salariat a largement subi le contrecoup des choix de gestion opérés par les grands opérateurs du secteur avec un bilan désastreux pour certains d'entre eux...

Si l'abandon du projet d'aéroport, Notre Dame Des Landes, rebat les cartes dont cette fameuse question de l'accessibilité à la Bretagne et l'ouverture de la Bretagne vers les autres régions en France et en Europe, dans un monde en transition, une des questions majeures est certainement le fait de repenser les modes de développements économiques, sociaux et environnementaux.

L'actualité est focalisée sur différents rapports et communications autour du transport ferroviaire et de la situation sociale des agents de la SNCF.

Or qu'observons-nous ?

Ces rapports n'apportent aucune solution au problème du financement du système ferroviaire et se contentent à nouveau d'opposer les cheminots aux autres salariés en stigmatisant leurs soi-disant avantages.

Or, les cheminots ne parlent pas « statut », ils parlent « chemins », de fer en l'occurrence, ils sont, eux, de réels « aménageurs de territoires » !

Une fois de plus, les pistes gouvernementales et patronales sont ce que le rail a de proche à la terre : le ras des pâquerettes !

Pour la CGT, les vrais enjeux sont d'une tout autre nature : il s'agit des enjeux du développement durable dont il convient d'affirmer que « développement » n'est pas « le » synonyme « de développement économique ». Ces enjeux sont complexes et conjuguent tout à la fois :

{ Développement durable, emplois, services publics, déploiement du numérique et du très haut débit, environnement, sécurité, aménagement équilibré et solidaire des territoires, temporalité, financements, solidarité, désenclavement, efficacité, gouvernance... }

C'est bien de cela dont nos territoires ont besoin et la liste est loin d'être exhaustive !

Dans la conduite d'une politique publique digne de ce nom, les choix de société sont particulièrement importants et ne peuvent céder à l'immédiateté de gestion d'une crise souvent instrumentalisée.

La question de l'accessibilité pose d'abord celle des investissements nécessaires pour les infrastructures terrestres, maritimes et aériennes mais aussi pour le déploiement d'une offre numérique de haut niveau indispensable en Bretagne. Le débat ré-

current d'aujourd'hui doit véritablement se concentrer sur le respect des engagements de l'Etat, notamment au travers de la réalisation pleine et entière du Contrat de Plan Etat Région (CPER) et du Pacte d'Avenir pour la Bretagne qui avait acté l'existence d'une Conférence Sociale mais qui malheureusement n'est pas sollicitée à sa juste valeur.

L'ensemble des questions de mobilités et d'accessibilité en Bretagne, et

de la Bretagne vers les autres régions, en France et dans le monde, mériterait pour le moins la tenue d'un vrai débat public dans lequel les salariés et leurs organisations syndicales ont toute la légitimité à prendre place.

La CGT mettra tout en œuvre pour que la voix des salariés soit réellement prise en compte par les pouvoirs publics!

Le centre de gravité des mobilités se

résume à quoi au juste ?

Nous avons le courage de le dire, il se situe principalement dans la connexion entre les lieux de vie, de travail, de consommation, de loisirs, bref de l'existence en collectivité dans les bassins de vie.

C'est pourquoi la CGT considère que dans les enjeux des politiques publiques, les offres de transports collectifs font partie des biens communs.

## « Breizh COP », un monde à vivre Intervention de Olivier CAPY



Nombre d'aspects de l'avis du CESER sont partagés par la CGT.

Il s'inscrit bien dans le continuum des travaux antérieurs du CESER, particulièrement le rapport publié en octobre 2017 intitulé «*Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne. Trois priorités stratégiques pour accompagner, réussir et anticiper les transitions*» qui anticipait et proposait déjà des réponses.

En ce sens, le CESER a un temps d'avance et il est utile de faire partager ces travaux au plus grand nombre.

Malgré ce fait, la CGT prend date ce jour !

En effet, la CGT rappelle qu'il y a urgence !

Une urgence fondamentale qui nécessite un changement immédiat de paradigme économique. Les constats ont été faits, les diagnostics ont été faits. Il est temps de «révolutionner» notre façon de produire, d'échanger, de consommer, de vivre.

Nous assistons désormais, selon certains experts, à la 6e extinction de masse des espèces.

Un véritable «*anéantissement biologique*» aux conséquences majeures pour l'humanité, une humanité à l'origine du réchauffement climatique qui détruit aussi bien l'écosystème que les équilibres internationaux et la paix. Qu'attendons-nous encore ? Il faut aller vite et pour cela une politique clairement assumée est indispensable.

Des transitions catastrophiques sont à l'œuvre, et tout le monde est capable de comprendre qu'aucune politique sérieuse de développement durable ne se construit sur une accumulation d'intérêts égoïstes et une logique du profit.

Les faits sont là, il suffit d'avoir le courage de tirer les conclusions évidentes et prendre les mesures qui s'imposent :

- rompre avec un mode de production qui oppose les sociétés humaines à la nature en menaçant la vie par la dégradation et la détérioration de l'environnement ;
- renoncer au profit immédiat et lui substituer une économie rationnelle fondée sur une temporalité plus longue mais durable ;
- ne plus nier, par cupidité ou lâcheté, le lien entre l'exploitation des travailleurs et celui de la nature.

En sommes, la conservation de l'environnement naturel est devenue la tâche fondamentale d'une économie moderne, c'est-à-dire au service de l'humanité, en opposition à une économie du vieux monde qui exploite et gaspille au bénéfice d'une minorité soudée par la devise du «*après nous le déluge*».

La Breizh Cop doit participer au réveil de nos contemporains :

Nous ne sommes pas propriétaires de la terre, nous l'occupons, nous l'avons en usufruit, et sommes tenus de la laisser en meilleur état aux générations futures.

Le Conseil Régional doit faire preuve d'audace et donc diriger une planification écologique et sociale, à défaut d'être condamné à corriger, à la marge, les excès de notre système économique.

Ses prérogatives le lui permettent, les outils ne manquent pas à l'exemple du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), mais surtout du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui, tel Gargantua, va engloutir tout, au point qu'avec celui cité avant, son autre compagnie ne sera plus que le contrat régional sur la formation.

La transition est alors toute trouvée !

Les collectivités territoriales, avec le Conseil Régional en chef de file, ne peuvent penser une politique de développement durable, c'est-à-dire à la hauteur des défis contemporains, sans prendre en compte la spécificité du travail dans les sociétés humaines.

Les entreprises ont un rôle clé, elles font partie du problème, elles font donc partie de la solution.

Nous pouvons aisément convenir que le progrès passera par la coopération et la solidarité, l'égalité des territoires, la qualité des emplois, des conditions de travail épanouissantes, des salaires décents, des services publics satisfaisants, des biens communs qui nous rassemblent.

Le Conseil Régional peut choisir de piloter une grande transition énergé-

tique créatrice d'emplois, se fixer des objectifs chiffrés de production renouvelable, de qualité l'air, des terres et des eaux, de retour à l'agriculture « paysanne », de soutien aux circuits courts, de soutien aux entreprises responsables... Il peut viser des conditions de vie dignes et égales des individus sur les territoires.

Dans un appel intitulé « *Avertissement à l'humanité* » publié le 13 novembre 2017 par la revue « Biosciences », 15 000 scientifiques indépendants de 184 pays ont alerté

sur l'état de la planète et ont appelé à agir concrètement. Ils parlent d'« *impératif moral* » à agir sans tarder contre le « *péril* » qui nous menace.

Dans ce contexte, il existe un gisement d'emplois réellement utiles comme planter des arbres, nettoyer des cours d'eau, réintroduire une diversité d'habitats et d'espèces, rétablir des processus écologiques, supprimer le gaspillage alimentaire, privilégier une alimentation saine, développer des énergies et technologies vertes... bref, des mesures qui sem-

blent étonnement « *disruptives* » à l'heure de « l'ubérisation » et de la Start Up Nation !!!

En conclusion, la CGT rejoint l'avis du CESER mais se montre encore plus exigeante.

Elle attend du Conseil Régional qu'il fasse preuve d'une politique volontariste et très organisée dans les prochaines étapes d'élaboration de la Breizh Cop.

Les jeunes générations nous jugeront.

## L'accessibilité de la Bretagne ne peut pas servir de prétexte à sa « différenciation »

La Région Bretagne, pour compenser l'abandon de l'aéroport Notre Dame Des Landes a proposé à l'Etat un "Pacte d'accessibilité" pour la Bretagne. Une mission a été confiée à Francis Rol-Tanguy pour examiner cette proposition « d'appui aux collectivités locales ».

Cependant, le Président de la République veut introduire un nouveau concept entre l'Etat et les collectivités en forme de "Pactes Giron-din" ! Il existe donc sur ce sujet deux visions dont une du Président Macron d'avancer la question de la « différenciation ». Mais de quoi s'agit-il ?

La différenciation n'est pas l'expérimentation qui peut être, sous certaines réserves, admise au niveau des territoires puisque les particularités existent et que c'est dans l'esprit même de la Constitution et de la libre administration des collectivités.

L'expérimentation n'est qu'une modalité de mise en œuvre d'une politique publique éventuellement différenciée. La loi organique explique que l'expérimentation ne peut aboutir qu'à deux choses :

- Une généralisation à toutes les autres collectivités de même niveau ;
- Un retour en arrière et l'abandon de l'expérimentation.

La différenciation, ce serait la nouveauté, exprimée pour la Corse (élargie à la Bretagne ?), serait de maintenir le résultat d'une expérimentation sans contraindre les autres niveaux de mêmes collectivités à appliquer la même chose.

Cela nécessiterait la révision de la Constitution et son article 72, révision constitutionnelle, pour laquelle le Sénat a d'ailleurs émis 40 propositions dont l'une est l'inscription en toutes lettres de la notion de « territoires ».

Il propose aussi -le Sénat- *de garantir aux collectivités territoriales une juste compensation financière pour le transfert, la création ou l'extension d'une compétence, selon le principe « qui décide paie », sans remettre en cause la capacité d'action du législateur.*

Pour revenir à la différenciation et à la révision de la Constitution, il y a potentiellement un double blocage :

- Institutionnel d'une part, la jurisprudence fait primer le principe d'égalité sur le principe de liberté locale.
- Politique d'autre part, avec les tensions sur les délégations de compétences entre l'Etat et les collectivités.

Autant le Pacte d'accessibilité pour la Bretagne repose sur une réelle approche d'aménagement de territoires, autant cette demande ne peut pas servir ici de prétexte à un « deal ».

Le CESER, répondant à cette seule question de l'accessibilité, a souhaité introduire la question de la dimension maritime en complément du volet ferroviaire, aérien, routier et numérique, dans sa mission de contribuer aux développements des activités en territoires, de l'attractivité de la Bretagne et de son accessibilité, mais aussi de son propre maillage équilibré du territoire.

L'avis du CESER conclue ainsi que « **le développement des infrastructures doit nécessairement être adossé à une réflexion sur le projet de développement durable du territoire régional, qui doit tenir compte des enjeux de développement socio-économiques et d'attractivité, des besoins des populations dans leurs déplacements du quotidien et des impératifs environnementaux qui s'envisagent dans un cadre intermodal.** »

### **Vous pouvez accéder :**

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER
- 

**À partir du site du Conseil Régional :** [www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr) puis **La Région** puis **Le CESER** puis **Avis**

**À partir du site du Comité Régional CGT :** [www.cgt-bretagne.fr](http://www.cgt-bretagne.fr) puis **CESER** puis **Les avis du CESER**